

Nouvelles modalités d'inscriptions au centre de loisirs d'Espinasses !

2 permanences, 2 choix :

**En présentiel lundi 10 janvier
de 16h30 à 18h30**

auprès de Mme PASCAL Christel

Dans les bureaux de la communauté
de communes à Espinasses

**Par mail mardi 11 janvier de 9h
à 17h**

à l'adresse :

acm.espinasses@gmail.com

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre
d'arrivée.

Conditions d'inscriptions :

- Le dossier de l'enfant doit être complet et apporté à l'inscription pour les nouvelles familles.
- Le règlement par chèque se fait au moment de l'inscription
- Inscriptions uniquement pendant la permanence.

- Le dossier de l'enfant doit être déposé en amont au centre de loisirs pour les nouvelles familles.
- Le règlement par chèque doit être déposé au centre de loisirs au plus tard 1 semaine après les inscriptions.
- Inscriptions uniquement pendant les horaires de la permanence.
- L'inscription de votre enfant sera confirmée par retour de mail.

ATTENTION

Dans les 2 cas, les inscriptions reçues avant l'heure du début de la permanence choisi ou sans règlement dans les temps, **ne seront pas prises en compte !**